Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260428-037_2026D-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-HUIT AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 20 AVRIL 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, M. CARNET Eric, Mme ALLOUARD Melinda, M. VILLALON Nicolas, Mme ROY Lauriane, Mme PINOT Charline, M. ROBERT Marcel, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie, M. HEUZE Jocelyn.

ABSENTS : 1
M. CHANTRENNE Olivier ayant donné procuration à Mme PINOT Charline ;
Mme BRETON Elodie ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
Mme MARRE Claire ayant donné procuration à M. FLEURY Christian ;
M. GITTA Valentin ayant donné procuration à M. LEMARCHAND Franck ;
Mme COSSON Béatrice.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PINOT Charline

DELIBERATION N° 037-2026
5.6

CONSEIL MUNICIPAL
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
(CLECT)

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, qui précise que la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges liées aux compétences transférées par les communes membres à la communauté d'agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance obligatoire créée au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre réalisant des transferts de compétences ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260428-037_2026D-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que ses travaux constituent le fondement du calcul des attributions de compensation versées ou reçues par chaque commune membre ;

Considérant que la CLECT est composée de membres de chacun des conseils municipaux des communes membres, désignés par ces derniers ;

Considérant que qu'il appartient Conseil municipal de désigner ses représentants titulaire et suppléant appelés à siéger au sein de la CLECT de Dinan Agglomération ;

Vu la délibération n°CA-2026-061 en date du 9 avril 2026, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant :

- **De créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre Dinan Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat.**
- **D'Attribuer un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération, soit 64 membres titulaires et 64 membres suppléants.**
- **De Fixer la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leurs représentants au sein de la CLECT au 19 juin 2026 au plus tard.**

Après en avoir délibéré, 2

Par 20 voix pour et 2 abstentions,

DESIGNE :
- **Monsieur Gaëtan ALLANO en tant que délégué titulaire**
- **Madame Charline PINOT en tant que délégué suppléant.**

Certifié conforme au registre des délibérations,
A Taden, le 28 avril 2026,

Le Maire,

Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'Armor)